

Conseil ministériel de la recherche

Compte rendu de la réunion du 28 janvier 1997

Sommaire

Discours introductif de Monsieur Stéphane Martin, directeur de cabinet	2
1. La politique de recherche et les objectifs de la concertation interministérielle.....	5
2. Propositions pour un schéma stratégique du ministère de la culture.....	7
3. Programmation 1997 des crédits de recherche	18
4. Les priorités de la politique de recherche du CNRS	21

**Discours introductif de Monsieur Stéphane Martin,
directeur de cabinet
lors de la réunion du conseil ministériel de la recherche,
28 janvier 1997**

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence et je salue tout particulièrement les experts et les représentants des autres administrations qui ont bien voulu faire bénéficier ce conseil de leurs compétences en participant à ses travaux.

Je passerai dans quelques instants la parole à Monsieur André Dauphiné, directeur des sciences humaines et sociales au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui présentera les nouvelles orientations de la politique engagée lors du comité interministériel de la recherche scientifique et technique qui s'est réuni, le 3 octobre dernier, sous la présidence du Premier ministre.

Ce comité, dont le rôle est de mobiliser tout l'appareil d'Etat en faveur de la recherche, a notamment pris des mesures pour qu'un ensemble de programmes incitatifs pluriannuels puisse dès 1997 rassembler la communauté scientifique autour d'objectifs jugés prioritaires.

Début décembre, chaque ministère disposant comme le ministère de la culture de crédits inscrits au budget civil de recherche et développement a été interrogé par le secrétariat d'Etat à la recherche en vue de formuler des propositions de thèmes de programmes, tout en précisant les objectifs scientifiques poursuivis et les partenaires potentiels.

Le ministère de la culture a activement contribué à cet exercice, en insistant sur l'importance des sciences humaines et sociales dans leurs interactions avec les autres sciences et avec les politiques culturelles.

De manière symétrique, les organismes de recherche ont mené ces derniers mois une réflexion interne sur leur politique de programmes.

Monsieur Dominique Barjot, directeur adjoint au département des sciences de l'homme et de la société du CNRS nous fera part des choix effectués dans son organisme et qui sont susceptibles de rejoindre les priorités du ministère de la culture, soit dans le cadre d'unités mixtes ou associées, soit de programmes pilotés en commun.

L'accord entre le CNRS et le ministère que nous allons renouveler très prochainement prendra en compte ces nouvelles dimensions comme il intégrera les collaborations avec les écoles d'architecture, avec la cité des sciences et de l'industrie et avec la délégation générale à la langue française, qui ont rejoint le ministère en 1996.

La méthode retenue par le secrétariat d'Etat à la recherche en vue de confronter la demande exprimée par les ministères à l'offre proposée par les organismes est volontariste et je m'en félicite.

Elle accroîtra sans aucun doute l'efficacité de la politique nationale de recherche arrêtée par le Gouvernement en favorisant les décloisonnements et l'interdisciplinarité.

Cette volonté de renforcer la mobilisation interministérielle autour de projets communs va dans le sens que la politique de recherche du ministère de la culture privilégie en multipliant les partenariats durables et structurants avec la communauté scientifique extérieure.

Pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures le plus rapidement possible, je souhaite que ce conseil débâte des thèmes généraux et prioritaires qui pourraient être retenus et proposés aux autres ministères.

Ces réflexions prolongent celles que les services du ministère ont menées au cours du dernier trimestre 1996 sur leur propre programmation 1997 et sur le schéma stratégique dont j'ai souhaité l'élaboration dans le discours de clôture des assises de la recherche en juin dernier.

En effet, un important travail de réflexion a eu lieu au cours du dernier trimestre 1996 dans chaque secteur de recherche du ministère et j'en remercie toutes les personnes qui y ont participé.

L'ensemble des contributions des conseils scientifiques et des services ont été réunies dans un document qui vous a été distribué.

La synthèse de ces contributions, rédigée début janvier par la mission de la recherche et de la technologie, a retenu entre autres propositions quatre programmes interdisciplinaires susceptibles d'une mobilisation interministérielle sur des thèmes essentiels pour l'avenir des politiques culturelles.

Je les cite : l'archéologie du territoire national, l'environnement et la préservation des biens culturels, les relations entre la culture, la ville et l'aménagement urbain, l'impact culturel de la société de l'information et le traitement automatisé du langage.

Monsieur Jean-Pierre Dalbéra, le chef de la mission de la recherche et de la technologie, en présentera tout à l'heure les grandes lignes et j'ouvrirai un débat d'orientation sur ces sujets.

Si ces discussions vont occuper l'essentiel de l'ordre du jour, le conseil devra prendre également connaissance des propositions des programmes de recherche que les services souhaitent mener en 1997.

Le document 1997 de programmation qui vous a été remis rend compte du détail des travaux qui devraient bénéficier des crédits du ministère inscrits au budget civil de recherche et développement.

Il donne également des indications chiffrées sur les autres chapitres et articles budgétaires contribuant à la recherche, au sein de la direction du patrimoine, de la direction de la musique et de la danse et de la direction de l'administration générale.

Au fil des années, ce document en trois volumes est devenu l'instrument indispensable au suivi des activités financées sur le budget civil de recherche et développement.

Je tiens à remercier les personnels de la mission de la recherche et de la technologie pour ce travail de coordination et de mise en forme qu'ils doivent effectuer tous les ans en un temps très limité.

Ces propositions de programmation sont soumises à votre avis comme l'a prévu l'arrêté du 17 janvier 1990 qui fonde l'organisation de la recherche au ministère de la culture.

Pour la plupart d'entre eux, ces programmes ont été examinés et approuvés par les conseils scientifiques spécialisés.

Mais je tiens à rappeler que chacun dans leur domaine, ces conseils devront également procéder dans le courant du premier semestre aux évaluations scientifiques des résultats obtenus en 1996 et faire part de leurs avis à ce conseil.

Comme je l'ai dit lors des assises de la recherche, j'attache la plus grande importance à cette activité d'évaluation scientifique que je juge insuffisamment approfondie au sein de plusieurs conseils.

Comme le font les commissions interrégionales et le conseil national de la recherche archéologique, ils doivent périodiquement établir des bilans des recherches, en relever les forces et les faiblesses et élaborer les critères du choix dans leur champ de compétences scientifiques.

Vous le savez, le conseil ministériel de la recherche n'a pas à se substituer aux conseils thématiques existants composés de spécialistes de chaque discipline.

Son rôle est d'analyser la conjoncture scientifique et technique nationale et internationale, de juger des orientations prioritaires et de faire des recommandations au Ministre en ce sens.

Aussi ne peut-il convenablement délibérer que si les conseils sectoriels accomplissent la totalité de leurs missions et font progresser notre compréhension des problèmes qui se posent dans chaque domaine d'activités.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, je tiens une fois de plus à souligner l'importance que le ministre de la culture attache à la place et au rôle de la recherche au sein de ses services et de certains établissements publics sous tutelle.

Grâce aux moyens inscrits au budget civil de recherche et développement, le ministère de la culture a pu développer, au cours de ces vingt dernières années, dans son administration centrale, dans ses établissements nationaux et dans chaque direction régionale des affaires culturelles, les services scientifiques indispensables à l'accomplissement de ses missions.

A un moment où le rétablissement des équilibres budgétaires publics impose à tous les ministères de faire des choix sélectifs, il s'agit tout autant d'améliorer l'organisation des services et la cohérence des programmes que d'identifier les secteurs sur lesquels les efforts doivent être portés car ils conditionnent l'avenir du pays.

L'exercice n'est pas aisé, il est cependant nécessaire dans le cadre d'une large concertation et en réunissant les meilleures compétences scientifiques. Voilà la tâche qui nous attend.

1. La politique de recherche et les objectifs de la concertation interministérielle

Francine Mariani-Ducray passe la parole à André Dauphiné, directeur des sciences humaines et sociales au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui doit aborder les thèmes de la politique de recherche et les objectifs de la concertation interministérielle.

Tout d'abord André Dauphiné tient à réaffirmer l'importance que selon lui, la culture va prendre dans les années à venir ; les progrès technologiques en matière de communication conduisant tout naturellement à s'interroger sur la nature des messages qui vont circuler sur les réseaux.

La politique de recherche

Des choix stratégiques nécessaires

La politique de recherche se fonde sur trois axes. En premier lieu, il s'agit de faire des choix stratégiques et cela non seulement parce que les contraintes budgétaires sont fortes, mais aussi parce que des choix lisibles doivent permettre aux chercheurs de travailler avec efficacité dans le sens souhaité par l'Etat et aux différents organismes de coordonner leurs travaux.

Pour ce faire, l'Etat a donné l'exemple en convoquant le Comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST) qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs années. Le CIRST a fait des choix stratégiques; parmi ceux-ci, deux touchent plus directement le ministère de la culture. Le premier porte sur les nouvelles technologies et donc les contenus qu'elles vont véhiculer. Le second traite de l'environnement pris au sens large (y compris les paysages et les monuments).

Chaque ministère se doit de faire des choix stratégiques.

L'Etat a fait des choix, cet exercice doit être répété à l'intérieur des ministères et des différents organismes qui font de la recherche (ORSTOM, INED, CNRS, Universités). Le ministère de la culture a déjà bien entamé ce travail et le secrétaire d'état à la recherche s'en félicite mais peut-être reste-t-il, à l'intérieur de certaines directions, à faire des choix encore plus sélectifs.

Eviter toute fermeture

Pour éviter qu'en dépit d'un travail susceptible d'intéresser l'ensemble de la communauté des chercheurs, certains organismes ne se replient sur eux-mêmes, il est nécessaire de développer au maximum l'interaction entre les organismes et entre les ministères. Sur ce point là encore, le ministère de la culture mérite des félicitations.

En effet, le ministère de la culture a déjà engagé ce type de politique en signant un accord cadre avec le CNRS et en établissant des relations privilégiées dans certaines UMR (unité mixte de recherche) associant des musées et d'autres organismes de cet ordre. Il semble qu'il reste un effort à faire en direction des universités. Il faut garder à l'esprit que le CNRS a lui-même des choix stratégiques à faire et qu'il ne peut couvrir l'ensemble du domaine de la culture.

Développer les mesures incitatives

Les crédits récurrents à 100% incitent les laboratoires à poursuivre indéfiniment leur programme même s'ils sont engagés sur des pistes qui ne sont pas porteuses d'avenir. L'excès inverse, qui consisterait à privilégier les crédits incitatifs, aurait probablement pour résultat de rendre moins claire et moins affirmée la politique de recherche.

Il convient donc de maintenir en équilibre les deux types de crédits. La part actuelle des crédits récurrents paraissant trop importante par rapport à celle des crédits incitatifs, il a été demandé à tous les organismes de recherche de réserver 10% de leurs crédits à ces appels d'offres.

Le ministère de la culture pratique déjà ce type de politique qui permet plus de souplesse et de dynamisme mais celle-ci doit s'étendre à l'ensemble des organismes de recherche français. Il existe néanmoins avec cette politique un risque qu'il faut éviter ; c'est celui de voir se développer dans les programmes, des répétitions, des incohérences ou au contraire des vides trop marqués.

La politique interministérielle

Au niveau de la politique interministérielle, trois points doivent être abordés.

Développer une démarche qualité

En premier lieu, il est nécessaire de développer une " démarche qualité ". Cela nécessite de déterminer les points forts et les points faibles de chaque secteur. Il n'est, par exemple, pas sûr que les écoles d'architecture soient toutes sur le même plan en terme de recherche et cela sans que soit aucunement mise en doute la capacité des enseignants et professionnels qui interviennent dans ces écoles. Il serait peut-être même souhaitable que, dans une réforme universitaire à venir, soient mieux reconnus les mérites des enseignants qui veulent consacrer la majeure partie de leur temps à la formation en laissant la recherche au second plan.

Eviter les doublons

Un deuxième point auquel il faut s'attacher, c'est à éviter les doublons qui sont particulièrement nombreux dans le domaine des sciences humaines, des sciences sociales et de la culture. Au niveau des thèmes de recherche, il est souhaitable par exemple que les programmes du "PIR-Ville", ceux du Plan urbain, du ministère de l'environnement ou du ministère de la culture ne se chevauchent pas.

Distinguer mieux ce qui relève vraiment de la recherche

Afin de développer une politique de valorisation de la recherche, le ministère attribue des crédits par le jeu du budget civil de recherche et développement technologique (BCRD). Il n'entend pas subventionner des politiques qui peuvent être fondées, mais dans lesquelles la part recherche ne serait pas prédominante.

2. Propositions pour un schéma stratégique du ministère de la culture

Jean-Pierre Dalbéra présente les grandes lignes des propositions pour un schéma stratégique du ministère de la culture.

I) La recherche, un outil de la politique culturelle

Pour remplir ses missions législatives et réglementaires, assurer ses tâches de sauvegarde du patrimoine national, de contrôle scientifique et d'expertise, disposer d'outils d'analyse et d'aide à la décision, le ministère de la culture accorde depuis ses origines une place importante aux sciences humaines et sociales et à leurs relations avec les autres sciences.

Le premier laboratoire du ministère (le laboratoire du Louvre) date de 1931; au cours des trente dernières années de nombreux services scientifiques propres ont été créés et les collaborations scientifiques se sont multipliées avec des laboratoires extérieurs.

Les moyens attribués sur le budget civil de recherche et développement : le BCRD (559 emplois et 76 millions de francs de crédits, hors personnels permanents, en 1997) ont permis au ministère de la culture de devenir un partenaire à part entière des universités et du CNRS par les problématiques qu'il propose et les moyens qu'il est capable de mobiliser pour faire avancer les connaissances.

II) Les finalités et les grandes thématiques de recherche

Les finalités globales des travaux menés ou soutenus sont de contribuer à l'avancée des connaissances principalement dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie du territoire national, en histoire de l'art et en socio-économie de la culture; d'accompagner par des recherches appliquées, les missions de préservation, de restauration et de valorisation du patrimoine culturel national, le développement de grands instruments de recherche, l'évolution des outils et des processus de la création artistique et architecturale, de faciliter les décisions en matière de politique culturelle grâce à des études relevant des sciences sociales.

Les travaux de recherche s'organisent autour de trois grands axes : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel national, les dynamiques de la création et de l'enseignement artistique et les outils techniques associés, les rapports entre l'organisation sociale, l'économie et les productions culturelles. En ces domaines, une large pluridisciplinarité est devenue nécessaire pour répondre à la variété des demandes des milieux administratifs ou culturels comme à la modernisation des méthodes de recherche et des techniques de documentation.

III) Une fonction d'interface avec la communauté scientifique nationale et internationale

La fonction de recherche situe les services scientifiques du ministère à l'interface entre la communauté scientifique nationale et internationale, le milieu administratif et le public.

Un des rôles importants des personnels scientifiques est de favoriser le dialogue, l'échange et la communication entre ces mondes dont les logiques respectives diffèrent souvent très profondément. L'organisation actuelle de la recherche au ministère (services scientifiques dotés de conseils scientifiques sectoriels, mission de la recherche et de la technologie et conseil ministériel de la recherche associant des représentants du secrétariat d'Etat à la recherche et du CNRS) permet d'articuler la programmation, l'évaluation et la valorisation des activités scientifiques dans une logique de transversalité interne comme de cohérence interministérielle. Elle garantit également la concertation permanente avec les représentants des personnels de recherche.

IV) Les trois principales formes d'actions du ministère

Faute d'interlocuteurs scientifiques extérieurs au ministère spécialisés dans plusieurs domaines importants de la recherche culturelle, le ministère a dû créer, en fonction de l'évolution de ses besoins, des services de recherche propres: laboratoire de recherche des musées de France, laboratoire de recherche des monuments historiques, département des études et de la prospective, centre national de préhistoire, etc.

Ces activités ne l'ont pas empêché de collaborer avec des laboratoires extérieurs, de créer dès les années 60 des unités mixtes avec le CNRS et des universités. Ces partenariats se sont multipliés au cours de la décennie 90.

Parallèlement, certaines directions ont joué un rôle incitatif, dans des disciplines scientifiques comme la recherche ethnologique, la recherche musicale ou la recherche sur les arts visuels. Ce rôle d'impulsion et de structuration s'accomplit, sous le contrôle de conseils scientifiques associant des experts extérieurs, en développant la recherche par des appels d'offres mais également en assurant la formation de jeunes chercheurs et en favorisant la diffusion des connaissances.

V) Une volonté de structuration de la recherche autour de pôles d'excellence

Le contexte actuel de la recherche et la complexité des sujets traités imposent aux équipes de disposer de moyens conséquents et d'atteindre une taille critique susceptible de rendre leurs travaux crédibles sur le plan national et international. C'est pourquoi, la mission de la recherche et de la technologie en accord avec les directions s'est efforcée de favoriser le regroupement des moyens publics, tant internes qu'externes, autour de laboratoires d'excellence en nombre nécessairement limité.

Ainsi, après de nombreuses années de collaborations mises en œuvre de manière dispersée, en juillet 1992, le ministère de la culture et le CNRS ont signé un accord cadre qui fixait les principes de base des relations entre les deux partenaires et définissait les grandes lignes de leur mise en œuvre.

Cette politique de structuration de la recherche culturelle a favorisé le renforcement de pôles fédérateurs en sciences de l'homme et de la société (SHS) répartis sur le territoire autour d'unités mixtes (UMR) ou associées (URA), dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de la conservation des biens culturels, de l'ethnologie, de la recherche musicale et de la recherche architecturale. L'existence de ces laboratoires dont les travaux sont évalués tous les deux ans par les sections spécialisées du comité national du CNRS incite au décloisonnement des services et à la mobilité des agents.

Plusieurs conventions pluriannuelles de recherche sont venues s'ajouter aux UMR et des liens étroits existent également avec les partenaires du ministère (CNRS, Universités, Maison des sciences de l'homme, etc) en ce qui concerne les publications et la valorisation de la recherche.

VI) Les nouveaux axes de partenariat avec le CNRS et les universités

Le renouvellement de l'accord cadre avec le CNRS, en 1997, sera l'occasion de réaffirmer les critères justifiant la création de nouvelles UMR et de prendre en compte les domaines de partenariat apparus depuis 1996 que sont la recherche architecturale, l'histoire des sciences et des techniques, les recherches sur la langue française.

A l'occasion de la mise en œuvre de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), la participation du ministère de la culture à des appels à propositions et à certaines unités de recherche spécialisées en histoire de l'art sera progressivement amplifiée (voir ch. XII).

Pour la recherche musicale, l'effort de structuration engagé ces dernières années a porté ses fruits avec la création de nouvelles unités mais il sera poursuivi pour consolider des équipes encore fragiles. Une plus grande implication du département des sciences pour l'ingénieur du CNRS sera recherchée tout particulièrement au sein des équipes utilisant l'informatique et l'acoustique (recherche musicale ou architecturale).

En archéologie, la création entre 1992 et 1997 de six unités mixtes constitue une avancée appréciable. Elle a permis le rapprochement et la collaboration scientifique de chercheurs CNRS, d'universitaires et de personnels des services régionaux (ou nationaux) de l'archéologie du ministère de la culture. Elle a

mis fin à certaines situations de concurrence existant dans les régions. Ces UMR sont également impliquées dans des DEA ou dans la publication de revues archéologiques.

Des efforts seront faits pour améliorer la couverture du territoire, pour diversifier les thématiques de recherche, pour renforcer la participation des UMR à l'établissement de la carte archéologique et aux analyses archéométriques.

La concertation avec le CNRS et les Universités est un élément clé de la politique interministérielle de partenariat du ministère. C'est pourquoi, elle s'inscrit pleinement dans le débat national lancé à la suite du comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST) d'octobre 1996.

VII) Des programmes interdisciplinaires prioritaires

Pour le ministère, quatre axes de recherche, à vocation interministérielle, se dégagent des discussions menées dans les conseils et les directions du ministère. Les trois premiers axes relèvent du domaine transverse du CIRST intitulé " environnement et cadre de vie ". Le quatrième s'inscrit dans celui concernant les technologies de l'information et l'élaboration de produits innovants.

1) L'archéologie du territoire national

L'archéologie dépend en France de trois ministères et du CNRS; l'activité sur le territoire national ressortit au ministère de la culture. Depuis quelques années, l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), a pris une importance croissante, tant en hommes qu'en moyens. On doit rappeler également le rôle que jouent de nombreuses collectivités territoriales.

Sur le plan international, cet ensemble est incontestablement l'un des points forts de la recherche française en sciences humaines.

Il importe de souligner que la dualité des tâches dévolues au ministère de la culture : la recherche fondamentale et la sauvegarde du patrimoine archéologique, loin d'impliquer une dissociation des services et des personnels, suppose au contraire une forte synergie entre eux.

Le développement de l'interdisciplinarité (archéologie, histoire, sciences appliquées) et la nécessité de hiérarchiser les objectifs de la recherche apparaissent comme des objectifs stratégiques pour l'ensemble de la communauté scientifique concernée.

Ainsi, en s'appuyant sur les réflexions du conseil national de la recherche archéologique, l'action du ministère de la culture visera à renforcer la structuration des services autour de pôles forts, à les maintenir en réseau, à opérer de manière incitative pour favoriser des avancées dans des domaines novateurs et à renforcer le soutien logistique apporté aux recherches et aux publications. La pérennisation des moyens lourds mis à disposition de l'archéologie sous-marine française par le ministère constitue un objectif spécifique et il est essentiel pour l'avenir de ces recherches d'étudier dès 1998 la conception d'un nouveau navire et d'en examiner les modalités interministérielles d'acquisition.

2) Environnement et préservation des biens culturels

Les recherches pour comprendre les relations entre les dégradations matérielles des biens culturels et leur environnement font partie des sujets interdisciplinaires les plus porteurs pour parvenir à mettre en œuvre des moyens de prévention ou améliorer les procédés et produits de restauration, tout en tenant compte des besoins des conservateurs et des chercheurs.

Les recherches entreprises depuis de nombreuses années au sein des laboratoires du ministère et en partenariat ont montré l'importance fondamentale des facteurs environnementaux dans la dégradation des biens culturels, qu'ils soient conservés à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur.

En association avec le ministère de l'environnement et le CNRS des appels à propositions seront lancés sur trois principaux sujets : action des polluants sur les matériaux des biens culturels, modélisation des interactions matériaux-atmosphères, méthodes et produits de protection.

3) Culture, ville et aménagement urbain

Le ministère est intéressé à l'orientation de la recherche en sciences sociales sur la ville en raison de ses champs d'actions et de la façon dont il appréhende la question urbaine dans ses politiques. Trois problématiques principales se dégagent : l'aménagement culturel du territoire, l'importance de l'architecture comme élément de construction de la ville, le rôle de la politique culturelle dans la " politique de la ville " ce qui nécessite une meilleure compréhension des facteurs culturels favorisant le lien social ou lui faisant obstacle.

L'apport de la recherche à la réflexion publique sur ces questions est capital en raison de leur complexité et des mutations que la société française a connues en quelques dizaines d'années.

4) Société de l'information, ingénierie informatique et traitement automatisé du langage

4.a) Les applications multimédias au service de la recherche et le traitement du langage

Les technologies du numérique et les réseaux de communication offrent des instruments de recherche dont le rôle va devenir majeur dans les domaines des sciences humaines et sociales. Trois grands thèmes de recherche, justifient le lancement de programmes interministériels dans la mesure où ils concernent la communauté scientifique toute entière.

Nouveaux réseaux, nouveaux usages pour la recherche

On peut attendre du développement des réseaux de communication un décloisonnement des disciplines et un traitement plus ouvert de l'information scientifique en réponse aux besoins. Dans cette perspective, la recherche doit porter sur les conditions de la généralisation du recours aux réseaux de communication pour optimiser les échanges, avec la production des méthodologies et des outils éditoriaux nécessaires. Dans le même temps, la communauté scientifique doit s'interroger sur le nouveau mode de production et d'accès au savoir qu'introduisent les réseaux.

Production et gestion de dossiers électroniques multimédias

Afin d'améliorer la productivité du travail en réseau, le deuxième thème doit concerner la capacité de transférer des ensembles de données sous la forme de dossiers électroniques en produisant les méthodologies et les moyens de gestion d'une documentation multimédia de masse incluant les cartes et plans, les graphiques et images de synthèse, les systèmes géo-référencés, les documents non imprimés, etc

Traitement informatique du langage

L'informatisation de la langue devient un enjeu majeur du développement des réseaux comme véhicule de la science et de la culture. Le rapport que vient de remettre le Conseil consultatif sur le traitement informatique du langage (CCTIL), relève le retard français dans le taux de pénétration des nouvelles technologies et établit des recommandations en direction des différents acteurs que sont la recherche publique, les PME et les groupes industriels.

C'est pourquoi, le troisième thème interministériel doit concerner le traitement de la langue, afin de réunir les compétences existantes, poursuivre et mettre en oeuvre les recherches nécessaires au développement d'outils d'indexation des éléments documentaires, de traduction automatique et d'extraction de terminologie assistée par ordinateur.

4.b) La composante culturelles des biens et services multimédias

Au-delà de ces trois thèmes, le ministère de la culture souhaite participer à un programme de recherche en sciences sociales portant sur une approche globale du phénomène multimédia. Il est en effet directement concerné par les développements de la société de l'information dont la dimension culturelle, au double sens du terme, est de plus en plus affirmée.

Le multimédia étant une nouvelle pratique culturelle, il est essentiel de l'étudier dans cette dimension sans se limiter à l'examen de ses contenus culturels. C'est dans cet esprit que doit être étudiée son insertion dans l'ensemble des pratiques culturelles et mesurée l'égalité d'accès à cette nouvelle pratique (profil des usagers et obstacles sociaux, financiers, linguistiques, etc.).

VIII) Un renforcement de la coordination des recherches en conservation et restauration du patrimoine culturel

Afin de maintenir la cohérence des programmes de recherche en conservation et restauration du patrimoine culturel, le renforcement de leur coordination s'impose dans le cadre du comité technique des études et recherches en conservation et restauration, qui fonctionne depuis 1991 sous l'égide du conseil ministériel de la recherche.

Cette organisation vise à accroître la concertation interne pour l'attribution des crédits d'étude et de subvention, à favoriser la diffusion des résultats en direction des praticiens, à impulser des recherches nouvelles en fonction des besoins collectifs et à mieux organiser les relations avec les centres interrégionaux créés lors des comités interministériels d'aménagement du territoire (CIAT) de 1992 et 1994, à Marseille et à Rennes.

C'est pourquoi, le comité sera transformé en structure permanente du conseil ministériel de la recherche avec des missions renforcées qui peuvent être regroupées en trois points : le pilotage de programmes collectifs de recherche (PCR), la coordination des acteurs du réseau national, le suivi des équipements scientifiques et techniques des services.

IX) Une rationalisation des outils de production et de valorisation des connaissances

1) Des publications scientifiques à préserver

La publication sur des supports traditionnels en papier reste la forme privilégiée de la communication des travaux de recherche en sciences de l'homme et de la société, même si les formes électroniques sont appelées à se développer rapidement.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, les objectifs stratégiques en matière de publications scientifiques sont de préserver en priorité les revues et collections disposant d'un dispositif éditorial réel, d'accroître les efforts de diffusion des résultats en direction des praticiens, d'utiliser davantage le serveur du ministère de la culture pour en faciliter l'accès. La cellule Internet de la mission de la recherche doit être reconnue et renforcée dans ce rôle de valorisation qu'elle assume déjà.

2) Une nouvelle génération d'outils pour la documentation scientifique

Après de nombreuses années d'expérimentations liées aux évolutions de la technologie, le ministère doit résolument s'engager dans une rationalisation des démarches qui concerne toute la chaîne de production et de diffusion de l'information scientifique.

C'est pourquoi, les priorités internes portent sur la recherche sur les outils linguistiques incluant la rédaction de dictionnaires multilingues spécialisés, la modélisation des concepts utilisés par chacun des secteurs du ministère pour structurer sa documentation, l'établissement de méthodologies qui permettront l'interopérabilité des systèmes, le développement des outils informatiques adéquats.

Un comité technique animé par la direction de l'administration générale et regroupant les responsables des systèmes documentaires scientifiques sera constitué dans le cadre du conseil ministériel de la recherche afin de maintenir un lien étroit entre les programmes en sciences humaines engagés par les services et les développements technologiques envisagés.

X) Une ouverture sur l'international

Les activités de recherche sont aujourd'hui inscrites dans une perspective internationale et en premier lieu européenne, compte tenu de l'influence croissante prise par les programmes-cadres de recherche et développement (PCRD) de la Commission européenne sur les activités scientifiques des États membres.

Au sein du ministère, en relation avec le département des affaires internationales, une cellule spécialisée dans la recherche européenne est devenue indispensable en vue de faciliter l'accès aux

informations, de favoriser les liens avec les services européens, de suivre les programmes scientifiques et technologiques, de veiller à la diffusion et à la valorisation des résultats des travaux de recherche menés dans ce cadre.

XI) Une gestion renouvelée des ressources humaines

Les emplois de recherche du ministère de la culture ont la particularité de s'inscrire dans le contexte d'une administration centrale et dans un environnement statutaire diversifié car d'autres personnels que les fonctionnaires de recherche ont des missions scientifiques ou techniques (conservateurs, documentalistes, techniciens d'art).

Ils s'en distinguent également par le fait qu'il n'existe pas de postes de chercheurs, ce qui rend souhaitable d'en développer l'accueil par les différentes voies possibles.

Un manque d'effectifs se fait aujourd'hui sentir, il est rendu plus sensible par l'arrêt des créations d'emplois de fonctionnaires de recherche depuis 1993. Cette absence de renouvellement est préjudiciable au fonctionnement et à la continuité des services.

Elle a pour conséquence de réduire les possibilités de transmission de l'expérience professionnelle dans des métiers où elle a un rôle primordial, en raison des compétences pluridisciplinaires qu'elle implique tout spécialement au contact direct des biens culturels. Elle constitue un frein à la mobilité et n'est pas favorable à l'innovation.

A cette situation problématique, des améliorations peuvent néanmoins être apportées en incitant à la réflexion sur l'évolution des métiers de la recherche, en ciblant davantage la formation des personnels, en recherchant plus systématiquement à favoriser la mobilité, tant au sein des services du ministère qu'avec des organismes extérieurs (notamment au CNRS et dans les universités).

Pour lever un frein à la mobilité interne, la disparité des situations statutaires, liée à l'arrivée des emplois de contractuels de recherche de la direction de l'architecture, sera supprimée.

XII) L'Institut national d'histoire de l'art

L'histoire de l'art en France a connu, depuis la dernière guerre mondiale, un recul important, qui a des conséquences préjudiciables au développement de la recherche sur la connaissance et la sauvegarde du patrimoine national et sur le rayonnement du marché français de l'art. Les nombreux travaux consacrés, depuis vingt ans, à cette question s'accordent pour l'attribuer principalement au manque de moyens documentaires dont souffrent les historiens d'art français et à leur excessif éparpillement.

Le départ pour le site de Tolbiac d'une part importante des collections de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet de libérer sur le site Richelieu-Vivienne, des locaux dont les surfaces très importantes sont susceptibles d'accueillir des bibliothèques, des documentations spécialisées et des activités d'enseignement et de recherche en histoire de l'art.

C'est pourquoi, le ministre de la culture, en accord avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé en janvier 1997 que l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) ouvrira en l'an 2001 dans ces locaux.

La mission de préfiguration de l'INHA, dirigée par Michel Laclotte, est chargée de mener à bien ce projet dont les conséquences sur la communauté scientifique concernée, à l'intérieur et à l'extérieur du ministère, sont de première importance.

Cette évolution nécessite l'engagement d'une réflexion collective pour accompagner ce projet et préparer les restructurations qui s'imposent.

Débat

Francine Mariani-Ducray invite les membres du comité à intervenir sur les points abordés par André Dauphiné ainsi que sur les propositions pour le schéma stratégique.

Vincent Blouet note que, depuis 1993, on assiste à une baisse de 44% en francs constants pour le titre V et à une baisse de 35 % pour le titre VI. Il condamne la suppression de dix emplois au BCRD en 1997 et affirme que la CGT ne peut donner son accord à une politique qui en archéologie mais aussi dans d'autres secteurs a des conséquences dramatiques.

Marc Nicolas se félicite de la démarche consistant à interpeller les grands organismes de la recherche pour leur demander de tenir compte des priorités du gouvernement afin qu'ainsi, les réflexions et les choix de ce dernier en soit facilités. Le désir de nombreux chercheurs en sciences sociales est en effet d'établir un lien entre les préoccupations de l'action administrative et les résultats de la recherche.

Il serait peut-être utile que ce travail de réflexion soit effectué par les organismes de manière permanente. Il existe d'ailleurs dans le domaine des sciences sociales un organisme dont c'est le rôle : le Commissariat général au plan. Cet organisme, où il existe une tradition d'interroger les sciences sociales pour la réflexion rétrospective ou prospective concernant les actions de l'Etat, ne semble pas être sollicité aussi souvent qu'il le pourrait. Peut-être faudrait-il préciser ses rôles et l'utiliser pour mieux cibler certains grands secteurs de la recherche ?

En second lieu, Marc Nicolas expose deux modes d'approche de la collaboration internationale en matière de recherche.

La première consiste à exploiter les dispositifs qui existent notamment dans les instances communautaires. Ces dispositifs sont ceux qui sont dotés financièrement de la façon la plus importante mais ils sont compliqués à mettre en œuvre et il est parfois difficile de trouver des homologues dans chacun des pays pour mettre en route ces programmes. Cependant, même si le fait de rémunérer des consultants pour récolter des crédits peut susciter un débat, la France devrait probablement s'appliquer à mieux utiliser les financements communautaires à son profit.

Il existe un deuxième mode d'approche de la collaboration internationale qui consiste à entraîner les chercheurs étrangers à partir d'un projet que l'on souhaite développer. Cela nécessite des moyens pour inviter des chercheurs étrangers ou faire des traductions, une politique de coopération internationale de ce type est très productive tant du point de vue scientifique et budgétaire.

De ce point de vue, l'opération CIRCLE (coopération dans le domaine des statistiques) est une opération exemplaire.

André Dauphiné souscrit aux remarques de M. Nicolas à un point près. Certes le taux de retour financier ne doit pas être considéré comme essentiel mais il ne faut pas que les partenaires européens décident sans la France du choix des programmes car cela reviendrait à priver nos chercheurs des subventions. L'exemple des programmes sur l'environnement est significatif. Ainsi le taux de retour du secteur des sciences de l'homme et de la société est de 9% alors que la France contribue à hauteur de 18,7 %, et lorsqu'on retire les chercheurs qui sont juges et parties, la part ne s'élève plus alors qu'à 2,5%.

Jean-Pierre Dalbéra indique à Pierre Musso qui représente Jacques Guichard et à Philippe Queau de l'UNESCO le souhait du ministère de la culture de travailler en collaboration avec ces organismes pour accélérer la mise à disposition de ressources culturelles et documentaires sur les réseaux et y accroître la place de la langue française. Il s'agit là d'un des volet du schéma stratégique.

Les ressources des laboratoires de recherche ou des institutions culturelles sont considérables, mais il faut les organiser pour leur permettre d'être communiquées. Il existe un grand programme européen "Aquarelle" associant le ministère de la culture avec l'INRIA et différents pays d'Europe sur les questions d'interopérabilité des bases de données sur le patrimoine culturel mais la tâche immense et doit être poursuivie dans de multiples domaines.

Le ministère de l'industrie a donné une forte impulsion, il y deux ans, aux expérimentations et nouveaux services destinés aux autoroutes de l'information en associant le secteur public et le secteur privé ; le ministère de la culture y a participé et tient à maintenir une dynamique en ces domaines de développement.

Philippe Queau exprime l'intérêt de l'UNESCO pour le thème sur la société de l'information du schéma stratégique qui se rapproche, notamment dans sa partie sur la production et la gestion de dossiers électroniques multimédias, d'un grand projet de l'UNESCO intitulé Mémoire du monde qui consiste à présenter tout le patrimoine documentaire mondial.

L'UNESCO attend des propositions de la France qui pourraient s'inscrire dans ce cadre car elle attache beaucoup d'importance à mettre sur Internet la masse documentaire, archivistique et muséographique la plus large possible.

A cette fin l'UNESCO aimerait pouvoir développer une politique systématique de jumelage de sites Web. Elle souhaiterait renforcer ses liens sur le plan de la méthodologie mais également sur celui du contenu et de la diffusion.

Le sujet sur le traitement informatique du langage intéresse particulièrement l'UNESCO. La francophonie ou plutôt la "francitude" est un sujet qui génère des catalyses avec d'autres thèmes qui lui sont, d'une certaine manière, proches tels que la "lusophonie" ou l'hispanophonie. Toutes les langues latines ont intérêt à se regrouper dans une volonté de multilinguisme et de multiculturalisme. De ce point de vue il faut donc encourager le traitement informatique du langage qui est générique.

A cet égard, Philippe Queau constate l'absence de dictionnaire en français sur le Web et il serait très souhaitable de mettre sur Internet les différentes éditions du dictionnaire de l'Académie Française. Ce projet permettrait pour un faible coût d'avoir une présence française de référence.

Enfin, l'étude de la composante culturelle des biens et services multimédias est aussi un thème qui est cher à l'UNESCO et notamment la dimension anthropologique de ce phénomène. Les questions évoquées sur ce point paraissent essentielles. L'évolution de la pratique culturelle que la société du virtuel est en train de développer à l'échelle mondiale intéresse particulièrement l'UNESCO qui aimerait pouvoir participer aux réflexions menées par le ministère de la culture car elles intéressent au-delà du cadre français ou européen l'ensemble de la planète.

Isabelle Pallot-Frossard (LRMH) revient sur la proposition de Jean-Pierre Dalbera de renforcer la coopération dans le domaine des recherches en conservation-restauration des biens culturels.

Le comité des études en conservation-restauration qui s'est réuni récemment sous l'égide de ce conseil fait preuve qu'il peut y avoir une réelle coordination autour de pôles de recherche communs entre les services du ministère de la culture mais aussi avec d'autres laboratoires de l'Université ou du CNRS. Préciser, comme cela est prévu, le cadre réglementaire du comité est important ; mais pour que le comité ait plus d'efficacité encore, il est nécessaire de lui donner les moyens de sélectionner les travaux de recherche qui lui paraissent entrer dans le cadre des priorités définies dans le schéma stratégique.

Parallèlement les activités des laboratoires doivent être soutenues. Si les services propres du ministère de la culture n'ont pas les moyens financiers et humains de faire une partie des recherches et de

coordonner des recherches qui se font à l'extérieur, toute coordination générale n'aboutira qu'à une amélioration ponctuelle.

Claude Rouot se fait l'écho des préoccupations des directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Leur travail, notamment à cause de la déconcentration, devient plus important et plus interministériel si bien qu'elles auraient besoin que soit effectué un large travail de réflexion portant sur leurs activités.

Francine Mariani-Ducray se dit consciente du travail interministériel des DRAC ainsi que de leur demande de directives et d'un contenu qui puisse être adapté en fonction des contextes locaux.

Francine Mariani-Ducray interroge les membres du conseil pour savoir si aucun secteur ne se sent exclu des quatre grandes orientations interministérielles du programme. Elle rappelle qu'il s'agit d'un exercice non chiffré de méthode et de thématique qui a aussi pour objet de rendre visible de l'extérieur les activités de recherche telles qu'elles trouvent leur place dans l'orbite administrative et scientifique du ministère de la culture.

Bernard Callède se demande si, dans le cadre des grandes orientations gouvernementales et dans l'état actuel des moyens financiers du ministère de la culture, il est bien souhaitable de développer des laboratoires régionaux de conservation et de restauration des biens culturels. Sachant que les crédits et le personnel diminuent, il s'inquiète de ce que le développement de ces centres puisse se faire au détriment des structures existantes qui fonctionnent déjà avec difficulté.

Francine Mariani-Ducray reconnaît que l'ajustement des moyens avec des programmes interministériels à visée pluriannuelle peut être délicat mais qu'en contrepartie, on peut mesurer l'effet d'entraînement de ces opérations sur la vie scientifique.

Patrick Monod indique que le secteur de l'archéologie a eu des difficultés à trouver des thèmes qui puissent s'inscrire dans les thématiques définies au niveau interministériel.

Jean-Pierre Dalbéra réaffirme tout d'abord sa conviction que toute l'archéologie nationale est par nature interministérielle et qu'elle doit trouver, dans cette volonté de décloisonnement, sa place véritable et bénéficier de la mise en commun de moyens avec le CNRS et l'Université.

Il existe déjà des programmes transversaux. Le ministère de la culture a, par exemple, un programme sur les grottes ornées qui touchent plusieurs directions et organismes. Ainsi des travaux sur la climatologie des grottes sont effectués en interne mais aussi avec un laboratoire du CNRS ou de l'université de Bordeaux. L'expérience acquise, lors de travaux sur les vitraux par exemple, ou sur les fresques médiévales démontre l'utilité d'une collaboration entre les différents services de l'Etat. L'affichage de programmes collectifs de recherche qui a lieu en archéologie dans un certain nombre de thèmes devrait donc être davantage développé, sous l'égide du conseil national de la recherche archéologique.

Bernard Schoetter revient sur l'intervention de Bernard Callede concernant la concurrence éventuelle entre les laboratoires centraux et les centres qui se trouvent en région et précise qu'il ne s'agit pas d'établissements dont la vocation est tout à fait semblable. En effet, les centres qui font partie du réseau ont certes une vocation de recherche mais sont avant tout destinés à la restauration.

Une légère ambiguïté se trouve à la page 24 du schéma stratégique où il est mis l'accent sur la coordination de la recherche. La direction des musées de France (DMF) considère comme utile la mise en place d'un Comité d'étude et de recherche chargé de coordonner les actions de recherche du réseau mais le volet restauration, pour lequel il existe déjà une coordination, demeure fondamental et ne doit pas être réduit à la seule dimension de la recherche.

En ce qui concerne les publications scientifiques, la DMF souscrit totalement à l'objectif de voir préserver les moyens et les crédits nécessaires aux publications scientifiques. En effet, elle serait très préoccupée si l'on ne parvenait pas à maintenir des crédits suffisants pour permettre à la réunion des musées nationaux (RMN) d'avoir une politique de publication scientifique soutenue par l'Etat.

Bernard Callède indique que le centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine de Marseille est installé avec du personnel et des crédits qui sont pris dans d'autres services. Il s'interroge également sur l'avenir du centre d'Aubervilliers, cité dans le schéma stratégique.

André Dauphiné, sans répondre directement à ces critiques, rappelle qu'il faut s'efforcer de trouver un équilibre entre Paris et la province et que, des projets doivent voir le jour dans les régions et pas seulement en Ile-de-France.

Francine Mariani-Ducray précise que la question de Bernard Callède fait allusion à un projet déjà ancien : le centre national de restauration du patrimoine à Aubervilliers. Ce projet a disparu pour des raisons qui tiennent en partie au manque d'engagement financier des collectivités locales concernées. En revanche, la préoccupation de structuration nationale est demeurée et si le mode de coordination change, il reste, la nécessité de déployer les moyens du ministère en dehors du cadre francilien, c'est pourquoi de nouveaux réseaux de partenariat ont été créés.

René Dinkel se réjouit que soient perçues les nuances qui existent entre les problèmes de mise en réseau, de coordination, et d'aménagement du territoire ; pourtant il souhaite que soit abordé le thème de la coordination plus quotidienne des groupes de recherche. Ainsi lorsque l'on reprend les propositions d'études formulées par les différentes directions, on constate qu'elles sont nombreuses à se développer de manière indépendante. FO a proposé lors du comité technique que des commissions de suivi couvrent plusieurs sujets de manière à ce que chacun des groupes d'étude ne se trouve pas isolé.

Pour Robert Beaudoux la recherche architecturale se reconnaît dans les différents programmes qui ont été présentés. Eviter toute fermeture et développer les interactions entre équipes sont l'une de ses préoccupations constantes. La direction de l'architecture oeuvre dans ce sens auprès des laboratoires des écoles d'architecture afin qu'ils collaborent avec les universités le centre scientifique et technique du bâtiment, etc. L'amélioration qualitative de la recherche s'avère une tâche complexe car elle implique la suppression de certaines équipes qui pénaliseraient les étudiants, ou un renouvellement progressif des chercheurs ce qui demande beaucoup de temps.

Pourtant, depuis la décision prise en 1992 de réformer l'enseignement de l'architecture, la situation évolue. Ainsi deux ou trois écoles développent la recherche à un haut niveau, mais souvent l'utilité de conseils scientifiques d'établissement est mal perçue.

Francine Mariani-Ducray rappelle combien, le ministère de la culture porte attention à la réussite et au renouvellement des politiques publiques en matière d'architecture, sachant les enjeux économiques et culturels qu'elles sous-tendent.

Elle souhaite que, pour chacun des quatre thèmes qui ont été évoqués, les membres du Conseil participent à des groupes de travail plus restreints afin de retravailler s'il en était besoin la formulation des différentes parties.

Elle note l'existence d'un consensus sur l'utilité de créer sous l'égide du conseil deux commissions permanentes :

– l'une destinée à mieux coordonner les recherches sur l'analyse, la conservation et la restauration des biens culturels,

– l'autre en vue de maintenir un lien étroit entre les programmes en sciences humaines engagés par les services et les nouvelles technologies multimédias appliquées au secteur documentaire.

Marc Nicolas précise qu'à cause de la procédure même d'élaboration du schéma stratégique, certains axes de recherche ne s'y retrouvent pas. C'est par exemple le cas de thèmes de recherche anciens tel que celui sur les comportements culturels des français qui, du fait même de leur ancienneté et de l'accumulation de données qu'ils supposent, ont acquis une valeur spécifique. D'autres secteurs d'intervention du ministère de la culture n'y sont pas mis en avant. Par ailleurs, il note une certaine ambiguïté entre les priorités du schéma stratégique et la demande d'axes prioritaires souhaités par le ministère chargé de la recherche.

Jean-Pierre Dalbéra rappelle comme l'a fait André Dauphiné que plusieurs axes de recherche du ministère de la culture trouvent leur place dans les priorités du Gouvernement portant sur l'environnement et le cadre de vie, sur la ville, sur les technologies de l'information et sur les procédés innovants. L'introduction du schéma stratégique précise que son objet n'est pas de décrire tous les travaux qui sont menés sous l'égide du ministère de la culture mais de mettre l'accent sur ce qui est à développer en priorité dans les quatre prochaines années. Il souligne que le temps disponible pour la réalisation du schéma stratégique n'a pas permis de multiplier les consultations et que le document fourni est une base de discussion à laquelle peuvent être apportés des développements. Il souligne aussi qu'il faut rapidement améliorer la coordination interne en précisant les contours des futurs commissions transversales.

Pierre Moulinier demande si les quatre axes bénéficieront d'une allocation spécifique de ressources ou si cela sera laissé à l'appréciation des Conseils scientifiques.

Jean-Pierre Dalbéra lui répond que des crédits ont été réservés en 1997 par la mission de la recherche et de la technologie pour le thème environnement et biens culturels, mais qu'en revanche pour les autres axes, aucun crédit spécifique n'est disponible. Il revient aux conseils scientifiques concernés d'en débattre et de redéployer des crédits.

Francine Mariani-Ducray conclut ce point de l'ordre du jour en fixant la publication du schéma stratégique à échéance de deux mois en incitant les services à fournir par écrit des contributions complémentaires et demande à Jean-Pierre Dalbéra de présenter la programmation 1997 des crédits de recherche.

3. Programmation 1997 des crédits de recherche

Le document en trois volumes distribué au conseil regroupe l'ensemble des propositions de programme qui bénéficieront des crédits inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD) au cours de l'année 1997.

La dotation de 720 millions se décompose en 526 millions pour la Cité des sciences et de l'industrie (Titre VI et titre III) et 194 millions pour la partie recherche du ministère de la culture.

Globalement, en dépenses ordinaires (DO) plus crédits de paiement (CP), par rapport à la loi de finance initiale 1996, la baisse est de 3,1% ce qui correspond à la baisse moyenne de 3,8% qui touche les autres ministères.

En ce qui concerne la Cité des sciences et de l'industrie les dépenses de personnel progressent de 1,5% mais 18 emplois de contractuels de la CSI sont supprimés.

Les DO du ministère de la culture baissent de 11%, mais si l'on ne tient pas compte d'une ponction de 14 millions sur les charges sociales non utilisées chaque année, en 1997, le solde est alors de + 0,7% malgré la suppression d'emplois.

La suppression de dix emplois (3 AI, 7 TR) alors que l'on ne compte que trois départs en retraite pose des problèmes de gestion. Les fonctionnaires de recherche du ministère de la culture sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres ministères. Ils ne partiront significativement en retraite qu'à partir de 2005 et jusqu'à cette date, on ne comptera que deux à cinq départs à la retraite par an. Les arbitrages sur les quelques emplois mis au concours cette année seront donc difficiles et des remplacements de techniciens de recherche ne pourront être effectués.

Les crédits de paiement de la Cité des sciences et de l'industrie baissent de 6,7% et ceux du ministère de la culture subissent une baisse de 13% qui porte davantage sur le titre V. Les crédits de ce titre constituent les moyens essentiels des laboratoires, ce qui risque de provoquer des difficultés de fin d'année et cela d'autant plus que les rattrapages des crédits de paiement destinés à honorer les engagements des années précédentes n'ont pu être obtenus du ministère chargé de la recherche.

Au cours de cette année, la direction de l'administration générale et la direction de l'architecture aborderont le problème de l'unification des statuts des personnels de la recherche architecturale. Les 40 emplois notamment sur statut ITA occupés par des contractuels à durée déterminée ne permettent pas la mobilité entre les personnels de la recherche architecturale qui sont dans diverses écoles et ceux des services de la culture. C'est pourquoi, il est envisagé de les transformer en emplois de fonctionnaires de recherche.

Les documents remis au conseil présentent une analyse de la situation budgétaire entre 1996 et 1997. Pour revenir plus en arrière, il faut se reporter aux documents publiés par la MRT pour les assises de la recherche et qui effectuent des comparaisons jusqu'en 1990.

Pour 1997, il a été décidé que les moyens accordés à la recherche archéologique et à la recherche musicale (il faut entendre par là les crédits attribués pour la recherche à la direction de la musique et dont l'attribution est discutée, par son conseil scientifique ainsi que ceux attribués à l'IRCAM) seraient privilégiés en 1997, la baisse globale de leurs crédits étant limitée à 5%.

Les autres domaines, excepté la recherche architecturale, subissent des baisses souvent supérieures à 10%. Les plus fortes baisses portent sur les établissements publics (Centre national de la cinématographie, BnF), l'habileté des responsables devant permettre de dégager en interne des moyens complémentaires.

Jean-Claude Risset constatant l'importance du budget de la CSI par rapport à celui de la recherche du ministère de la culture se demande si la recherche et le développement ont effectivement une telle ampleur à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Francine Mariani-Ducray lui répond que si elle ne fait pas elle-même des recherches, la CSI est l'organisme public le plus important s'occupant exclusivement de valorisation " culturelle " de la recherche. Cette activité a justifié, lors de la préparation des choix budgétaires pour 1996, le rattachement du budget de la Cité au BCRD du ministère de la culture. Parallèlement, une réforme institutionnelle doit être opérée; une co-tutelle entre le ministère de la culture et le ministère de la recherche devant, après la publication du décret examiné par le Conseil d'Etat, remplacer celle qui existe jusqu'à présent entre le ministère de l'industrie et le secrétariat d'Etat à la recherche.

Vincent Blouet demande que le texte de la CGT concernant la situation de l'archéologie soit joint au compte rendu de séance. Il note qu'en matière d'arbitrage, au sein du ministère de la culture, un effort tout particulier a été porté sur l'archéologie mais insiste sur le fait que les réductions drastiques en moyen d'intervention et en personnel qui se succèdent année après année remettent en question le fond de péréquation pour l'archéologie préventive et le fonctionnement de l'archéologie de programme. Il s'interroge sur la manière dont le CNRS et l'université vont parvenir à éviter que ne subsiste qu'une archéologie imposée par l'aménagement du territoire. De même, il s'inquiète de ce qu'en l'absence d'un budget suffisant, les fouilles sur les sites menacés appartenant à des particuliers ne pourront avoir lieu que chez ceux d'entre eux qui ont les moyens de les financer eux mêmes.

Francine Mariani-Ducray rappelle que, dans les choix budgétaires, l'archéologie programmée a fait l'objet d'une priorité.

Claude Rouot mentionne qu'elle ne retrouve pas sur la fiche le souhait de la DDF de faire des recherches de caractère anthropologique sur l'éducation artistique et culturelle.

René Dinkel souligne que la réduction des crédits implique que leur gestion soit affinée. Il regrette, notamment en ce qui concerne le titre V, qu'il ne soit pas présenté de bilan des affectations et engagements de crédits. En ce qui concerne les prévisions pour 1997, M. Dinkel note que certains services ont semble-t-il un peu surévalué les crédits de paiement dont ils ont besoin, probablement pour se prémunir d'annulations éventuelles en cours d'année. Pour éviter cela, M. Dinkel souhaite que l'on puisse prendre des engagements sur des délégations de crédits dont on a l'assurance qu'ils ne seront pas obérés ensuite.

Jean-Pierre Dalbéra rappelle qu'avec le bureau du budget, la mission de la recherche et de la technologie suit tout au long de l'année les consommations de crédits et qu'il reste vingt millions de crédits de paiement à payer sur l'enveloppe de la recherche sur des engagements d'autorisations de programmes d'années antérieures. Certaines directions ont des besoins de CP supérieurs à d'autres mais, en règle générale, les services n'engagent que les autorisations de programmes dont ils peuvent assurer le paiement. La gestion est donc prudente mais il y a néanmoins des " restes à payer " importants. Cette situation conduit dans certains cas à des années blanches c'est-à-dire sans engagement d'autorisations de programme.

Bernard Callède s'inquiète de la différence qu'il peut y avoir en matière de gestion des crédits BCRD, notamment pour ceux du titre VI, entre les services centraux et les établissements publics. La BnF, par exemple, touche une subvention du ministère qu'elle utilise comme elle l'entend, et cela sans aucune lisibilité pour les membres du comité technique des études en conservation et restauration des biens culturels.

Francine Mariani-Ducray lui répond que si, ces trois dernières années, l'amélioration de l'organisation de la recherche n'était pas un des objectifs prioritaires de la BnF cette situation est en train d'évoluer positivement. Ainsi malgré une diminution de cinq cent mille francs de la subvention BCRD à la BnF,

on assiste à une augmentation globale des crédits consacrés à des programmes de recherche par redéploiement interne.

Francine Mariani-Ducray met aux voix la programmation 1997 qui est adoptée par 12 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions.

A la demande du directeur de l'administration général, Dominique Barjot directeur adjoint au département des sciences de l'homme et de la société du CNRS, présente les choix effectués dans son organisme qui sont susceptibles de rejoindre certaines priorités du ministère de la culture.

4. Les priorités de la politique de recherche du CNRS

Développer une politique de coopération

La première préoccupation CNRS est de développer une politique de coopération avec les universités ainsi qu'avec les autres établissements publics de recherche (EPST) soit sur des opérations ponctuelles, soit dans le cadre de structures de recherches créées en commun, comme c'est déjà le cas avec l'ORSTOM ou l'INED par exemple.

Le CNRS souhaite inscrire cette politique de coopération dans une dimension européenne et même internationale. En conséquence, il accorde une grande attention aux liens tissés avec la Commission européenne et à sa participation à la Fondation Européenne de la Science.

Un effort de rationalisation

La deuxième préoccupation du CNRS est la rationalisation de sa politique, c'est-à-dire la recherche d'une meilleure adéquation de moyens limités avec des objectifs scientifiques suffisamment importants pour mobiliser les chercheurs. Cela se traduit pour le département des sciences de l'homme et de la société, qui, au CNRS, est le principal partenaire CNRS du ministère de la culture, par une accélération du rythme d'attribution des crédits aux équipes de recherche.

Le CNRS a aussi le souci d'une plus grande lisibilité des différents postes budgétaires. Cette année a été engagée une analyse fine des budgets de bibliothèques ce qui a des incidences sur la coopération avec le ministère de la culture.

Les dépenses des laboratoires doivent elles aussi gagner en lisibilité. Des crédits doivent être affectés pour permettre le bon entretien et le renouvellement des matériels, notamment dans le secteur de l'archéométrie.

La politique des publications doit également être plus rigoureuse. Un partenariat portant sur les revues d'archéologie est engagé entre le ministère de la culture et le CNRS ; le CNRS portant son effort sur les revues d'archéologie à vocation nationale, le ministère de la culture sur les revues à vocation interrégionale.

Sur la base de stratégies scientifiques, le CNRS, en collaboration avec ses partenaires, désire réduire le nombre de structures (UMR, unité propre de recherche de l'enseignement supérieur associée : UPRESA, unités de recherche associée : URA, groupements de recherche : GDR) qui sont très nombreuses dans le secteur des sciences de l'homme et de la société.

La politique de rationalisation s'applique également à la gestion des personnels. La priorité donnée cette année au renouvellement des effectifs de chercheurs impose une politique plus prudente en matière de détachement. Ainsi, il est souhaitable qu'en ce domaine l'Université utilise la formule plus souple de la délégation, même si les autres institutions disposent encore de possibilités de détachement.

Toujours à cette fin de rationalisation, le CNRS négocie avec le ministère de la culture et les établissements publics qui en dépendent un bon équilibre des mises à disposition des personnels respectifs.

Pour dynamiser la politique de gestion des personnels, il a été mis en place une procédure d'affichage d'emplois d'intérêt prioritaire qui permet à des personnels de se déplacer d'une unité de recherche à une autre sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande au chef du laboratoire d'origine. Ce procédé qui

concerne l'ensemble du CNRS, peut avoir des incidences favorables dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

Une programmation inscrite dans les priorités définies par le comité interministériel (CIRST)

En matière de programmation, le CNRS a le souci de s'inscrire dans les priorités définies par le Comité interministériel, ainsi que de définir à l'intérieur du CNRS, comme à l'intérieur du département des sciences de l'homme et de la société, des programmes de recherche susceptibles de mobiliser les chercheurs autour de thématiques porteuses.

A ce jour, il n'est possible d'évoquer que les priorités du département des sciences de l'homme et de la société. En effet, au niveau des programmes communs à l'ensemble du CNRS, il ne s'agit encore que de projets qui doivent être ratifiés fin mars, après décision du Comité de direction du CNRS, par son conseil d'administration et par son conseil scientifique. C'est vers le milieu d'avril qu'apparaîtra la programmation définitive et qu'il sera possible d'engager des appels d'offres susceptibles d'intéresser les équipes de recherche que le CNRS a en commun avec le ministère de la culture.

Un premier projet interne au département des sciences de l'homme et de la société est le catalogue collectif des ouvrages. Ce projet consiste à cataloguer les fonds des bibliothèques du CNRS ou des équipes qui lui sont associées sur la base de réseaux thématiques. Un certain nombre de ces réseaux, celui sur l'archéologie par exemple, concernent très directement les préoccupations du ministère de la culture.

De même il a été défini des centres de compétences thématiques. Il s'agit d'identifier des équipes de recherche ayant vocation, dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information, à distiller de la compétence au sein de l'ensemble des laboratoires de recherche. Ces centres se voient imposer des conditions techniques, comme par exemple leur mise en réseau effective, ainsi que des conditions scientifiques. Cela signifie avoir dans un champ donné, par exemple la gestion de banque d'images, des compétences qui soient exportables vers d'autres équipes.

Un autre objectif de ces centres est la formation. Le département des sciences de l'homme et de la société est particulièrement sensible au thème de la formation et de l'évolution des métiers. En cela, il est très proche des préoccupations du ministère de la culture, et en particulier de son souci concernant l'évolution des qualifications des personnels de recherche. A ce sujet, peut-être serait-il souhaitable de coopérer sur des opérations de formation, notamment en ce qui concerne les personnels archéologues.

Plusieurs groupements d'intérêt public (GIP) sont attachés au département des sciences de l'homme et de la société :

- ingénierie des langues (thème proche du quatrième des axes présenté par le ministère de la culture),
- modes de participation et processus d'exclusion,
- paléo-parasitologie,
- risque et complexité des systèmes financiers,
- paysage,
- médias et société,
- système d'information géographique.

A cela s'ajoutent des projets de programmes externes au sujet desquels il est impossible de donner des informations précises tant qu'ils n'ont pas été plus clairement définis, mais dont on peut néanmoins exposer le mode de définition. Ainsi sur divers sujets, comme par exemple la question de l'identité européenne, des chargés de missions doivent, à l'échéance d'un mois, définir les contours d'un programme de recherche qui, sous la tutelle du département des sciences de l'homme et de la société, sera susceptible d'intéresser l'ensemble des équipes du CNRS.

Pour conclure Dominique Barjot réaffirme son attachement à ce que soit signé aussi rapidement que possible le nouvel accord-cadre avec le ministère et cela d'autant plus que la proximité des axes de recherche, comme les restrictions budgétaires, incitent à une coopération active.

Débat

Jean-Pierre Dalbéra interroge Dominique Barjot afin de savoir si le cofinancement de bourses de docteurs ingénieurs (BDI) par le ministère de la culture et le CNRS est retenu et s'il est possible d'envisager le mode de sélection commun à mettre en place.

Dominique Barjot lui indique que ces bourses répondent au besoin de plus en plus important manifesté par des laboratoires dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

Afin d'optimiser les moyens destinés aux bourses de docteurs ingénieurs, le CNRS a le souci de concevoir sur la base d'une association avec des partenaires. Ce partenariat qui fonctionne bien dans certaines régions intéressées par ce type d'aide à la recherche, connaît en revanche des difficultés, dans les laboratoires de la région parisienne, ainsi que dans les régions qui n'ont pas une tradition de soutien à la recherche par la voie des BDI. Pour cette raison, il est apparu qu'un rapprochement avec le ministère de la culture afin de cofinancer plusieurs BDI serait un bon moyen d'apporter un soutien aux laboratoires qui existent en commun. Le nombre total des BDI n'est pas encore fixé, l'année dernière il s'élevait à quatre ou cinq. Dès qu'il sera connu, il sera possible d'envisager un cofinancement sur une thématique commune.

Jean-Pierre Mohen souligne que son laboratoire, dans lequel existe une UMR dépendant du département des sciences chimiques, travaille avec le CNRS, mais que la différence de cursus des personnels due notamment à l'absence du statut de chercheur au ministère de la culture, suscite au cours du temps des distorsions qu'il serait souhaitable d'atténuer.

Dominique Barjot lui répond qu'au CNRS les recrutements de chercheurs titulaires sont prioritaires et qu'une coopération est toujours possible avec des ingénieurs, techniciens et administratifs du ministère de la culture. Pour M. Barjot, la solution ne lui semble pas être dans la création d'un corps de chercheurs du ministère de la culture mais dans l'association d'ingénieurs du ministère et de chercheurs du CNRS.

Marc Nicolas se demande pourquoi le CNRS ne doit créer que des emplois de chercheurs et le ministère de la culture que des emplois ITA. Selon lui, il serait parfaitement imaginable qu'avec d'autres formes de gestion de l'emploi public, la situation soit différente dans les années qui viennent.

Pour Dominique Barjot, en période difficile la spécialisation des tâches est probablement le meilleur moyen de gérer les équipes de recherche.

Marc Nicolas considère que la recherche au ministère de la culture n'est pas une activité d'appoint et qu'en conséquence, il serait normal qu'existent au ministère et au CNRS des statuts semblables.

Dominique Barjot rappelle, que la politique de création d'UMR dans laquelle se sont engagés le ministère de la culture et le CNRS, se fonde sur le sentiment que la procédure la plus efficace en matière de recherche consiste à associer les compétences des personnels du ministère et des personnels du CNRS mais cela ne signifie aucunement que la recherche serait réservée au CNRS et le développement technique au ministère. De nombreux personnels du ministère de la culture ont effectivement une activité de recherche mais c'est en coopérant dans le cadre de structures gérées en commun et non en créant de nouveaux statuts que l'on aboutira à plus d'efficacité.

Marc Nicolas précise que sa question ne s'adressait pas directement au CNRS mais qu'elle portait plus généralement les statuts dans les différents lieux où se mêlent des activités de recherche.

Françoise Flieder insiste sur les difficultés que rencontrent certaines UMR pour qu'un chercheur y soit affecté. La rareté des postes fait que les UMR qui ne travaillent pas sur des sujets prioritaires pour les commissions du CNRS, ne se voient jamais attribuer de chercheurs.

Dominique Barjot reconnaît que les laboratoires ayant une vocation technique très affirmée connaissent des problèmes sur ce point. En effet, à l'échelle des sections du Comité national du CNRS, ces laboratoires ne pèsent pas suffisamment pour pouvoir orienter les choix. La difficulté tient à la procédure de concours, au sein de laquelle l'intervention des directions scientifiques ne peut avoir lieu que dans des cas très exceptionnels. La solution semble être d'intervenir par le jeu des détachements ou des délégations qui, n'étant pas de véritables concours, offrent plus de souplesse.

Francine Mariani-Ducray remercie M. Barjot et M. Lerat et indique que dans le trimestre sera conclu l'accord entre le ministère de la culture et le CNRS. La mission de la recherche et de la technologie rédigera dans les prochaines semaines un avant-projet de texte et convoquera en réunion une partie du comité ministériel pour en faire une relecture approfondie. Ce document sera ensuite examiné avec le CNRS et il sera alors possible de signer sur cette base de travail commun entre le ministère et le CNRS.

Le directeur de l'administration générale remercie les membres du conseil et clôt la séance.